

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Band: 143 (2017)
Heft: [10]: Concours d'architecture et d'urbanisme

Artikel: "Un travail de persuasion" : Interview
Autor: Hohler, Anna / Vogt, Rudolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-736738>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Un travail de persuasion »

Propos recueillis par Anna Hohler

Le président de la commission SIA 142/143 Rudolf Vogt, architecte biennois, explique son travail et met en avant la bonne collaboration avec les autorités communales.

☰ Dans le rapport du jury du concours pour le nouveau bâtiment du Switzerland Innovation Park (SIP) à Bienne, le maître d'ouvrage remercie le groupe régional SIA Bienne-Seeland de ses « précieuses impulsions » ayant permis l'organisation d'une « procédure judicieuse et efficace ». Fait rare lorsqu'on sait qu'il est parfois difficile de convaincre les adjudicateurs d'opter pour une mise au concours loyale et appropriée à la tâche. Comment construit-on un dialogue constructif avec les maîtres d'ouvrage, publics et privés, et comment s'articulent, s'il y en a, les résistances aux procédures certifiées SIA ? Explications de l'architecte biennois Rudolf Vogt, président depuis 2012 de la commission SIA 142/143.

Rudolf Vogt : En l'occurrence, le groupe régional de la SIA a été informé des intentions d'Innocampus SA de construire un nouveau bâtiment, et il a rapidement cherché à prendre contact avec les responsables.

A l'origine, ces derniers avaient prévu de passer par une procédure sélective suivie d'une mise en soumission en entreprise totale. Mais les discussions ont permis de convaincre le maître d'ouvrage d'organiser, pour son nouveau bâtiment, un concours de projet ouvert selon la SIA 142. Cette procédure lui a offert une large palette de solutions et lui assure une grande sécurité au niveau du droit. De plus, la solution d'un concours ouvert correspond aux buts premiers d'une plateforme de recherche et de développement, à savoir la promotion de l'innovation.

Le concours pour le campus de la Haute école spécialisée bernoise (BFH), adjugé un an et demi plus tôt et situé sur un terrain voisin, a-t-il servi d'exemple ?

Le concours pour la BFH ainsi que la qualité largement reconnue du projet retenu pour la réalisation ont certainement favorisé le choix opéré par Innocampus SA.

Ces deux concours sont-ils représentatifs de la situation à Bienne en matière de concours et de passation des marchés ?

Les associations professionnelles de la région de Bienne sont en contact régulier avec les autorités communales et ses responsables politiques. Grâce à cette bonne collaboration, de nombreuses procédures ont pu être organisées selon la SIA 142 et 143. Nous pouvons dire que la situation s'est développée de manière positive.

Aucun bémol, vraiment ?

Avec l'urbaniste et l'architecte de la Ville, Florence Schmolli et Jürg Saager, nous avons la chance d'avoir à Bienne deux interlocuteurs qui ont une attitude positive vis-à-vis des procédures SIA 142/143. La situation est toutefois plus délicate dans certaines communes de la région et chez les investisseurs privés, auprès desquels il faut encore souvent effectuer un véritable travail de persuasion.

- 1 Le site «Feldschlösschen» au sud de la gare de Bienne
- 2 Le campus de pool Architekten (polygone au centre) et le parc d'innovation sur sa gauche (rectangle pointu)



Passons au niveau national. Vous présidez la commission SIA 142/143 depuis 2012. Comment la passation des marchés a-t-elle évolué ces dernières années?

Ce qui nous préoccupe, c'est la tendance de certains adjudicateurs à choisir une mise en concurrence basée sur un appel d'offres alors que le projet de construction exigerait en réalité une procédure basée sur la proposition de solutions telle que le concours ou les mandats d'étude parallèles. Un autre problème que nous rencontrons régulièrement est la recrudescence de procédures sélectives et, corrélativement, le faible nombre de concours ouverts. Cette tendance se manifeste toutefois principalement en Suisse allemande.

Lors de votre entrée en fonction, vous avez déclaré vouloir «assurer un ancrage efficace des règlements» auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés. Comment vous êtes-vous attelé à cette tâche?

Dans le cadre de la révision de la Loi fédérale sur les marchés publics, la commission SIA 142/143 s'est engagée pour un meilleur ancrage des règlements dans les marchés publics. Et au sein de la commission siègent également des représentants de maîtres d'ouvrage publics. Ces contacts sont utiles pour renforcer le dialogue avec les maîtres d'ouvrage publics et privés.

Fin 2015, la commission SIA 142/143 a lancé une enquête auprès de tous les acteurs concernés pour chercher à améliorer la qualité des deux règlements. Quels en sont les résultats?

Les retours sont majoritairement positifs. Les règlements SIA 142/143 sont reconnus comme des formes de mise en concurrence des prestations fortement ancrées dans la pratique. Ce qui est singulier, c'est que les critiques viennent plutôt de Suisse allemande que de Suisse romande. Les quelques points qui posent problème concernent principalement les indemnités des procédures de mandats d'étude parallèles (MEP), la protection des droits d'auteur et l'article 27 qui règle les prétentions découlant du MEP, respectivement du concours.

La commission SIA 142/143 organise également un workshop tous les deux ans – jusqu'ici uniquement à Zurich. Quels moyens d'action déploie-t-elle en Suisse romande?

Les workshops ont lieu en partenariat et grâce au soutien des offices de la construction de la Ville et du Canton de Zurich. La commission et notamment ceux qui y représentent les cantons romands seraient intéressés par un partenariat comparable en Suisse romande.

UN NOUVEAU CAMPUS POUR LA HES DE BERNE

Le nouveau campus biennois de la Haute école spécialisée de Berne (BFH) verra le jour au sud de la gare, sur le site «Feldschlösschen» (voir photo ci-contre). En août 2015, le bureau pool Architekten de Zurich a remporté le concours SIA 142 organisé par l'Office des immeubles et des constructions du Canton. Le Grand Conseil se prononcera sur un crédit de réalisation de 233,5 millions de francs en juin, mais le projet peut également compter sur le soutien d'une grande marque horlogère. Les travaux devraient démarrer en mai 2019 et la BFH Bienne prévoit d'ouvrir ses portes à l'automne 2022.

UNE PLATEFORME POUR L'INNOVATION ET LES JEUNES TALENTS

Egalement certifié SIA 142, le concours pour le nouveau bâtiment du Switzerland Innovation Park à Bienne a été remporté en février dernier par un jeune bureau zurichois, WALDRAP. Le maître d'ouvrage, Innocampus SA, s'est décidé pour une mise en concurrence qui laisse transparaître ses propres valeurs afin de «rendre perceptible», de l'extérieur comme de l'intérieur de la nouvelle plateforme de R&D, les notions d'innovation, d'échange et d'attractivité pour les talents. Situé à proximité immédiate de la gare de Bienne, juste en face du campus de la BFH, le bâtiment devrait être mis en service en 2019.

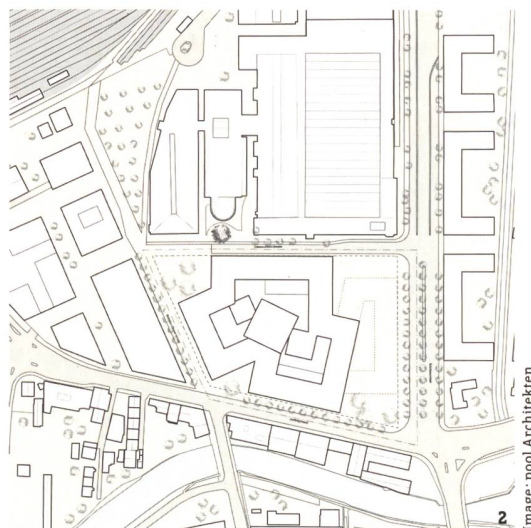


Image: pool Architekten

Depuis plusieurs années, des observatoires régionaux des marchés publics, notamment à Genève et dans le canton de Vaud, analysent des procédures et cherchent le dialogue avec les maîtres d'ouvrage et les organisateurs. Quelle importance donnez-vous à ces initiatives régionales?

La commission SIA 142/143 y est fondamentalement favorable. Les deux instruments ne sont pas en concurrence, mais se complètent. Il est toutefois important que les procédures et les conseils soient basés sur les mêmes critères. L'équilibrage et la coordination des critères de vérification entre les différents observatoires et la commission de la SIA doivent être assurés.